



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 13 janvier 2022

GRÈVE ET MANIFESTATIONS DU 27 JANVIER 2022

STOP À LA RÉGRESSION, ALLONS CHERCHER LE PROGRÈS SOCIAL !

Salaires, emplois, retraites : Gouvernement et direction poursuivent leur entreprise de démolition du service public ferroviaire SNCF et des conditions sociales et de travail des cheminots.

La multiplication des conflits ces dernières semaines a démontré que les cheminots ne se résignent pas ! Les luttes récemment engagées ont été gagnantes !

Le 27 janvier, la Fédération appelle l'ensemble des cheminots à élargir la contestation et à amplifier la mobilisation par la grève !

SALAIRES : NOUS NE SOMMES PAS QUITTES !

Les mesures unilatérales prises par la direction suite à l'échec des NAO en novembre 2021 sont loin du compte ! Quant à celles décidées sous la pression des mobilisations en décembre, elles sont certes le fruit des rapports de force construits, mais ne sont ni pérennes, ni transverses à tous les cheminots.

L'ensemble des cheminots contribue pourtant à la production ferroviaire et permet ainsi aux trains de rouler, même en période de pandémie !

A l'audience de la DCI (CGT-SUD-Rail) du 12 janvier 2022, la direction, après nous avoir imposé 8 années de gel des salaires, en annonce désormais une 9^{ème}.

Les cheminots ne font pas l'aumône. Ils veulent vivre décemment de leur travail et être reconnus ! De l'argent, il y en a, nous irons le chercher !

DES EMPLOIS POUR LE FER

L'emploi et les effectifs sont également sources de multiples conflits sur le territoire. La majorité de ces luttes aboutit sur de belles victoires et se concrétise par des embauches. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres !

Exacerbée par le contexte sanitaire, la suppression de 10 097 emplois depuis 2016, conjuguée aux réorganisations permanentes et au développement de la polyvalence, a incontestablement accru, dans tous les métiers et tous les services, la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots. La direction ne tient même plus ces propres cadres d'organisation !

Pourtant, toujours insatisfaite, elle prévoit dans ses orientations stratégiques, la poursuite de cette politique mortifère par la suppression de 12 000 emplois supplémentaires à l'échéance 2025, soit 7 cheminots chaque jour. Cette hémorragie doit être immédiatement stoppée !

LA CGT EN DÉSACCORD

Différents accords ont été discutés, que ce soit au niveau de la branche ou de l'entreprise SNCF.

- CCN ferroviaire

Deux récents accords ont été validés au niveau de la branche (« classifications et rémunérations » et « Garanties autres que celles



prévues par la loi »). La Fédération CGT des cheminots dénonce, d'une part, le simulacre de négociations avec le patronat ferroviaire (UTP). La CGT, comme à chaque fois, a fait des propositions concrètes pour améliorer les droits des cheminots. Celles-ci n'ont pas été reprises.

La complicité de certaines organisations syndicales qui, en frétilant du stylo dès le début des discussions, a permis au patronat de proposer un contenu a minima, loin des protections que les cheminots sont en droit d'attendre en matière de conditions sociales. Seule la CGT a fait valoir son droit d'opposition sur ces deux accords. **Nous exigeons la réouverture des négociations de ces deux volets.**

- **GPU**

Accord collectif mis à signature sur « **l'évolution des principes de rémunération des personnels contractuels des cinq sociétés** » : il n'aura pas fallu attendre longtemps après la validation du volet « rémunération » de la CCN pour que la direction matérialise dans un accord d'entreprise, sa volonté de construire un cadre social au rabais en substitution au cadre existant, jugé trop protecteur. Elle vise les futurs cheminots recrutés, mais aussi, sous couvert « d'harmonisation », tous les cheminots contractuels de la SNCF.

La direction compte appliquer une rémunération à tous les cheminots contractuels sur un salaire annuel minimum.

Ainsi, elle ne serait plus tenue de respecter un salaire mensuel minimum en lien avec le métier exercé, mais seulement de garantir mensuellement le SMIC.

LE DÉCRET DE LA HONTE

L'article 17 de la loi rétrograde du 27 juin 2018 prévoyait la portabilité du Régime Spécial de Retraite pour les cheminots transférés dans des entreprises concurrentes, renvoyant les modalités d'application à un décret. Malgré l'affirmation du maintien des droits inscrit dans la loi, le Gouvernement a publié, en date du 31 décembre 2021, un décret remettant en cause les droits spécifiques à retraite des cheminots transférés.

Le motif : les entreprises privées ne veulent pas les financer et l'État ne veut surtout pas le leur imposer !

La facture sera donc présentée aux cheminots !

Au prix du mensonge, c'est donc à un véritable saccage social auquel se livre l'État avec la complicité du patronat. Le « sac-à-dos social » validé par l'accord de Branche minoritaire était déjà indigent, il est désormais vide.

LE 27 JANVIER 2022, EXIGEONS :

- La revalorisation générale des salaires ;
- La revalorisation des primes de travail et la refonte de la prime Traction ;
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des réorganisations en cours ou en projet ;
- Un plan d'embauches massives pour assurer la production ferroviaire en qualité et en sécurité avec, en priorité, la régularisation en CDI de tous les CDD et intérimaires qui le souhaitent ;
- La réécriture du décret et le maintien de l'ensemble des droits ;
- La réouverture de négociations au sein de la branche et du GPU pour gagner véritablement un cadre social de haut niveau.

**LE 27 JANVIER 2022,
FAISONS CONVERGER NOS REVENDICATIONS !
TOUS ENSEMBLE CHEMINOTS !**